

## 5ème BALADE au road book « Dans les roues de Philippe BUGALSKI » **NOUVEAUTE CETTE ANNEE : 2 BALADES**

### REGLEMENT

**Le 10 et 11 juin 2023**  
**Départ du château de Busset (03270)**

*Chaque balade fera environ 150 km (parcours différents)*

### PROGRAMME

*Ouverture des engagements : le mercredi 05 Avril 2023*

*Clôture des engagements : le jeudi 01 juin 2023 inclus*

*Café offert à tous les participants avant le départ*

*Les vérifications administratives se dérouleront le samedi 10 juin 2023 de 13h30 à 15h  
Et le dimanche 11 juin 2023 de 7h30 à 9h à la salle des fêtes (face au château)*

*Le départ de la 1ère voiture sera donné de la cour du château aux environs de 15h30 le samedi  
suivi d'un diner avec 2 repas de compris dans le prix de l'engagement.  
Le dimanche, les premiers participants ouvriront le bal entre 9h30 et 10h pour un retour dans la cour du  
château donnant suite à un déjeuner (2 repas compris également)  
Un ravitaillement est prévu pendant chaque balade*

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎ 06 42 04 51 46

[bugalski.fabienne1712@gmail.com](mailto:bugalski.fabienne1712@gmail.com)

Association loi de 1901 N° W033004138

## ARTICLE 1 : CODE DE LA ROUTE

- ✚ *La balade n'est pas une manifestation sportive. Les participants doivent respecter le Code de la route.*
- ✚ *Les participants devront être particulièrement vigilants lors de la traversée d'agglomérations ou de zones habitées.*
- ✚ *Le carnet d'itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations en indiquant, le cas échéant, la vitesse réglementaire.*
- ✚ *L'organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la balade.*
- ✚ *Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.*

## ARTICLE 2 : DEROULEMENT DES BALADES

*Le parcours des balades qui doit être obligatoirement suivi, sera décrit sur un carnet d'itinéraire (road book) fléché /métré.*

***Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse, sans aucune notion de temps et de classement. Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.***

### ARTICLE 2.1 : CONTACT EN CAS DE PROBLEME

*Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone, lui permettant de joindre à tout moment la permanence du PC de l'organisation.*

**Contacts tél :**

***Jules PINHEIRO 06-69-59-51-94 / Jean-François MYT 06 50 79 99 35***

*Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.*

*Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburants seront mentionnés sur le carnet d'itinéraire.*

*En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à discrétion de l'Organisation (fléchage) pour ramener les participants sur la bonne route.*

### ARTICLE 2.2 : CARNET D'ITINERAIRE

*Chaque équipage recevra après le contrôle administratif le carnet d'itinéraire (road book)*

**Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET**

**☎06 42 04 51 46**

**[bugalski.fabienne1712@gmail.com](mailto:bugalski.fabienne1712@gmail.com)**

**Association loi de 1901 N° W033004138**

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer doit adresser une demande d'engagement dûment remplie accompagnée du règlement pour validation de l'engagement par retour de mail à :









**Mr PINHEIRO Jules**  
**4 Route de Busset**  
**03270 MARIOL**

**NB - Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être remplie et signée accompagnée du montant des droits correspondant aux frais d'inscription, d'avance merci.**

#### ARTICLE 3.1 : DROITS D'ENGAGEMENTS

**Les droits d'engagement comprennent :**

*Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule*

-  *L'Organisation générale d'une ou des deux balades*
-  *L'Encadrement logistique*
-  *Le ou les ravitaillements*
-  *2 ou 4 repas prévus (2 diners pour le samedi et 2 déjeuners pour le dimanche sur la place du château)*
-  *Le Gardiennage du parc en cas de stationnement de nuit (vigil)*
-  *Le Numéro à apposer obligatoirement à l'angle droit du pare-brise*
-  *Le Carnet d'itinéraire (Road book)*
-  *Une plaque souvenir*

**Conditions de règlement :** **par chèque à l'ordre Les Amis de Philippe BUGALSKI**

#### ARTICLE 3.2 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la ou les balades, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

**Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET**




**☎ 06 42 04 51 46**

**[bugalski.fabienne1712@gmail.com](mailto:bugalski.fabienne1712@gmail.com)**

**Association loi de 1901 N° W033004138**

#### ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les vérifications administratives se dérouleront à la salle des fêtes **le samedi 10 Juin entre 13h30 et 15h et le dimanche 11 juin entre 7h30 et 9h**




-  Carte grise du véhicule avec contrôle technique à jour
-  Carte verte d'assurances du véhicule concerné
-  Permis de conduire du conducteur déclaré

**\*Papiers originaux seulement acceptés.**

#### ARTICLE 5 : NUMERO - PUBLICITE

Numéro sur fond blanc (obligatoire)  
(\*A apposer à l'angle supérieur droit du pare-brise)

#### **La publicité est libre à condition qu'elle ne soit pas :**

-  Injurieuse
-  Politique ou religieuse
-  Contraire aux dispositions légales en vigueur

#### ARTICLE 6 : ASSURANCES

Conforme à la réglementation pour les conséquences pécuniaires  
De la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés aux spectateurs, aux tiers, aux bénévoles. **Le participant par son engagement de respecter le code de la route, reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.**

#### ARTICLE 7 : CONTROLES DE VITESSE

**Des contrôles de vitesse pourront être mis en place. Les autorités publiques pourront vadrouiller tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le carnet d'itinéraire de la Balade.**

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎ 06 42 04 51 46

[bugalski.fabienne1712@gmail.com](mailto:bugalski.fabienne1712@gmail.com)

Association loi de 1901 N° W033004138

## **ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE**

De par son engagement à la ou les balades, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

*Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.*

### **AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE EN RAISON DU CARACTERE AMICALE DE LA OU DES BALADES**

*L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la ou des balades ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.*

#### **COMPORTEMENT**

*Tout participant sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de ou des balades.*

*Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'Organisation, bénévoles, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.*

***Un grand merci pour votre participation et votre fidélité. Nous vous souhaitons bonne route au milieu de paysages très agréables parsemés de belles rencontres et de moments de convivialités en mémoire de Philippe...***

***Fabienne BUGALSKI et les membres du bureau***

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎ 06 42 04 51 46

[bugalski.fabienne1712@gmail.com](mailto:bugalski.fabienne1712@gmail.com)

Association loi de 1901 N° W033004138